

Saint-Martin, le 3 décembre 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Réunion du comité de gestion de lutte contre la dengue et Rappel des mesures de précaution**

Le comité de gestion de lutte contre la dengue s'est réuni le 30 novembre 2012 sous la présidence de Monsieur le Préfet Philippe CHOPIN en présence de représentants de la collectivité de Saint-Martin et de l'Education nationale.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle a été présenté le plan de surveillance d'alerte et de gestion des épidémies de dengue à Saint-Martin qui définit les actions de surveillance épidémiologique et qui précise les actions de gestion de lutte sur le terrain, il a été signalé que le comité d'experts locaux, du 29 novembre 2012, a estimé que l'analyse de l'ensemble des indicateurs de veille sanitaire **ne permettait pas de conclure à un passage en pré alerte.**

Pour autant, la situation épidémiologique actuelle à Saint-Martin doit conduire à une réelle attention de la population (élimination des stagnations d'eau qui entraînent le développement de gîtes larvaires, protection individuelle par des produits anti moustiques, etc.) et à la mise en œuvre de mesures de gestion collective (poursuite des pulvérisations, diffusion de spots radios, rencontre avec les conseils de quartier, etc.) pour endiguer le développement d'une éventuelle épidémie.

La Délégation Territoriale de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se tient à disposition des entreprises, hôtels, gestionnaires d'immeubles pour les informer des mesures à prendre pour lutter contre le développement de moustiques.

**Contact : Service de Lutte antivectorielle 0590 27 96 94 ou 0590 27 16 18**